

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1385

présenté par
M. Bourdeaux, M. Bazin, M. Bony, Mme Corneloup, M. Nury, M. Dive, M. Gosselin, M. Ray,
M. Boucard et M. Taite

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.